

Séance extraordinaire du 12 janvier 2009

À cette assemblée extraordinaire tenue le douzième jour du mois de janvier de l'an deux mille neuf, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Clément Marcoux
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier

Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Claude Poulin
Madame Myriam Drouin

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Mandat à Monsieur Norbert Legros des Expertises Immobilières de Beauce pour la voie de contournement

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2461-01-09

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Monsieur Norbert Legros des Expertises Immobilières de Beauce afin de négocier une entente avec Monsieur Réjean Simard, propriétaire du garage situé au 1310 route du Président-Kennedy concernant la voie de contournement.

Expertises Immobilières de Beauce

CONSIDÉRANT l'estimé d'honoraires pour les rapports d'évaluation des immeubles appartenant à la Municipalité de Scott, et ce, pour fins de valeur assurable (bâtisses / équipements);

CONSIDÉRANT que les honoraires se décrivent comme suit :

Bâtiments : 5 500,00 \$
Équipements : 9 000,00 \$

Sous-total : 14 500,00 \$

TPS (5%) : 725,00 \$
TVQ (7.5 %) : 1 141,00 \$

Total : 16 366,88 \$, incluant les frais relatifs à la firme d'ingénieurs à consulter (± 1000 \$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Drouin

2462-01-09

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la proposition de Monsieur Norbert Legros, évaluateur agréé des Expertises Immobilières de Beauce pour l'élaboration des rapports d'évaluation concernant les propriétés et équipements de la Municipalité de Scott, pour un montant de 16 366, 00 \$ taxes incluses.

Installation d'un réservoir diesel

CONSIDÉRANT la demande pour l'installation d'un réservoir diesel au garage municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2463-01-09

ET RÉSOLU UNANIMEMENT le refus de l'installation d'un réservoir diesel au garage municipal.

Installation d'une antenne parabolique ou câble de base

CONSIDÉRANT la demande pour l'installation d'une antenne parabolique ou câble de base à la patinoire située au 34, 6^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2464-01-09

ET RÉSOLU UNANIEMENT l'acceptation de l'installation d'une antenne parabolique ou câble de base au local de la patinoire situé au 34, 6^e Rue.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin à 20 :45 hres.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier